

tous les justificatifs à fournir (factures, quittances, titres de location et/ou de propriété sur les différents sites) doivent être **au nom du demandeur** de l'AIDE MOBILI-PASS®

A - les pièces justificatives selon votre situation

état civil :

- ➔ pour les couples (mariés ou non) **avec des enfants** : photocopie du livret de famille (pages mentionnant le père, la mère et tous les enfants)
- ➔ pour les célibataires (ou couples non mariés) **sans enfant** : photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)

justificatifs des dépenses :

➔ double charge de logement

sur le site de départ, pour les locataires :

- originaux** des quittances de loyer du logement loué pour la période de double charge
- exemplaire du bail du logement loué

sur le site de départ, pour les propriétaires :

- titre de propriété ou attestation du notaire ou avis de taxe foncière
- offre de prêt bancaire pour le logement du site de départ
- relevés de compte bancaire où figurent les échéances du prêt sur la période de double charge

sur le site d'arrivée :

- originaux** de quittances de loyer du logement loué pour la période de double charge
- exemplaire du bail du logement loué

➔ dépenses sur le site de départ

- copie du compromis de vente du logement
- factures **originales** relatives aux frais d'agence
- notes de frais **originales** et émoluments de notaire avec attestation notariée de la vente du logement

justificatifs des dépenses (suite) :

- attestation **originale** des organismes prêteurs mentionnant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé des prêts immobiliers relatif à la vente du logement
- attestation **originale** des organismes prêteurs récapitulant le montant des intérêts intercalaires des prêts relais et mentionnant les échéances concernées

➔ dépenses sur le site d'arrivée

- pour les demandeurs de l'aide mobili-pass en situation d'embauche, fournir un justificatif de résidence du site de départ
- factures **originales** facturées par une agence lors de la signature d'un bail ou d'un compromis d'achat (hors dépôt de garantie) et copie du bail du site d'arrivée
- copie du compromis d'achat du logement
- notes de frais **originales** et émoluments de notaire avec attestation notariée d'achat du logement
- factures **originales** relatives aux frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement et charges d'emprunt correspondantes
- factures **originales** de frais correspondant aux emprunts pour l'acquisition d'un logement
- tableau d'amortissement
- factures **originales** par une société d'assistance spécialisée dans la mobilité, pour la recherche d'un logement locatif ou en accession pour les prestations ayant débouché sur la signature d'un bail ou d'un acte authentique de vente, sans conditions suspensives, ni faculté de dédit
- factures **originales** des frais d'assistance à l'installation dans le logement établies par une société spécialisée dans la mobilité (hors frais de branchement, de raccordement ou de déménagement)

pièce bancaire :

- relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP) du bénéficiaire de l'aide

B - les documents à télécharger en fin de saisie du formulaire

- votre **demande d'AIDE MOBILI-PASS®** dûment signée par le demandeur et le co-demandeur.
- l'**attestation de l'employeur du site d'arrivée** dûment complétée.
- votre **convention de subvention** en 2 exemplaires dûment complétée et signée par le demandeur et le co-demandeur.